



QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018

4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018

30 È 31 DI MAGHJU

30 ET 31 MAI 2018

2018/E4/033

*Dumanda à bocca posta
à nome di u gruppu "CORSICA LIBERA"*

OBJET : Pour une ingénierie publique au service des territoires

Monsieur le Président,

L'ingénierie peut se définir comme l'ensemble des instruments et compétences menant à la conception, l'étude et la réalisation de projets.

Aujourd'hui, les petites collectivités, qu'elles soient intercommunales ou communales, et en particulier celles du rural, souffrent d'un évident manque d'ingénierie. Elles doivent de plus en plus compter sur elles-mêmes pour exercer leurs compétences, et ce, dans divers domaines techniques qui ne cessent de croître.

Alors que l'ingénierie privée, qui représente, en outre, un coût que les petites collectivités ne peuvent souvent pas supporter, s'adapte et s'adaptera toujours à toutes les évolutions de contexte et de besoins des territoires, l'ingénierie publique fait défaut.

Ce manque d'ingénierie publique de proximité représente un handicap évident voire un frein à toute mise en œuvre, développement et réalisation de projets dont les démarches administratives s'avèrent être de plus en plus contraignantes et nécessitent donc d'être de plus en plus pointus et rigoureux.

Ces projets sont souvent essentiels à l'aménagement et au développement de chaque territoire mais ne voient pas le jour ou ne vont pas à terme faute d'ingénierie.

Notre nouvelle collectivité dispose d'un ensemble de ressources publiques, humaines, matérielles et immatérielles pour accompagner le développement territorial.

Ne faut-il donc pas réfléchir, aujourd'hui, à la mise en place d'une telle assistance technique publique ?

N'y a-t-il pas aujourd'hui nécessité de mener une territorialisation des politiques publiques en incitant à la création de PETR et ainsi d'apporter une dotation globale en ingénierie à ces derniers et aux intercommunalités ?

Je vous remercie.

QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018

4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018

30 È 31 DI MAGHJU

30 ET 31 MAI 2018

2018/E4/032

**REPONSE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
A LA QUESTION DEPOSEE PAR LE GROUPE « CORSICA LIBERA »**

OBJET : POUR UNE INGENIERIE PUBLIQUE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Eloignés des centres de décision, les populations des territoires ruraux sont confrontées quotidiennement à des difficultés d'accessibilité de façon générale constituant autant de freins à l'attractivité et au développement de ceux-ci.

Indéniablement, la mise en œuvre d'une politique de territorialisation implique que structuration et équipement soient accompagnés d'une démarche d'animation de proximité ayant vocation à intégrer les projets de territoire partagés entre la Collectivité de Corse et les acteurs locaux. La charpente commune des contrats de territoire se doit d'inclure les axes prioritaires suivants

- chaque territoire doit être accessible dans les meilleures conditions tant d'un point de vue physique qu'en termes de services,
- chaque territoire doit offrir à sa population actuelle ou à venir un cadre de vie optimisé,
- chaque territoire doit mettre à disposition de sa population des services de proximité,
- seul un territoire accessible, attractif, au service de sa population est susceptible de poursuivre ou d'engager une démarche de développement.

La mise en œuvre des projets et contrats de territoires aboutira à moyen terme à une présence accrue des services dans chacun des territoires. L'un des instruments de cette politique déconcentrée pourra prendre la forme de « Casi tarritorialiali ».

L'architecture organisationnelle des services de la Collectivité a intégré cette dimension puisque la Direction Générale Adjointe en charge du Développement des Territoires pilotera et coordonnera cette offre, une direction ayant été créée à cet effet : la Direction des Solidarités Territoriales. Un groupe de travail est prêt à démarrer ses travaux dans les prochains jours.

Dans cet objectif, il conviendra de mettre en place des dispositifs d'offre de service de proximité adaptés à chaque territoire visant

- à développer une action publique de proximité au cœur des territoires dans un objectif de soutien et de valorisation de l'action même du territoire pour concourir au développement local.
- à mettre en synergie les expériences entre les acteurs institutionnels, associatifs, individuels afin de les accompagner dans la définition de modalités de gouvernance locale innovantes, qu'ils pourraient mettre en place dans une dynamique de développement des territoires et de contribuer à leur fédération pour capter les potentiels des territoires et de leurs habitants dans une énergie commune
- à impulser la mise en place d'un service au public de proximité facilitateur adapté aux habitants des territoires et à leurs attentes visant à réduire le sentiment d'éloignement des décisions, des actions, ...

L'enjeu est fort puisqu'il nécessite d'impulser et coordonner l'organisation d'une action publique de proximité des services afin de compenser les freins liés à la mobilité des personnes et la nécessité de rompre avec l'isolement des habitants des zones rurales. Il devra s'agir d'une présence de tous les services sur le territoire au-delà des dispositifs purement virtuels pouvant porter y compris sur du service en itinérance ou toute forme de service innovant dans une logique de facilitation en mobilisant toutes les ressources y compris celles déjà présentes sur le territoire (associations, acteurs économiques,...)

L'offre territoriale de proximité :

- se place dans une logique de qualité et d'efficacité du service rendu,
- induit nécessairement la formation des agents à la connaissance du territoire et en lien à l'exercice de leurs missions afin d'obtenir cohésion et engagement de chacun à son niveau de responsabilité, dans ses compétences, son métier et ses savoir-faire pour parvenir à optimiser l'organisation au profit des territoires, (la formation permettra de clarifier le niveau de service attendu notamment et le rôle de chacun dans l'identification et l'identité du territoire)
- peut être diverse pour parvenir à un modèle de services au public adapté à chaque territoire.
- peut en conséquence être positionnée dans des lieux existants accueillant déjà le public: maisons de territoire: Sartène, Porto Vecchio, Sartène, Ghisonaccia, Corté, Balagne, Nord de la Corse du Sud ; espaces de vie sociale que sont par exemple les médiathèques et relais lectures, points naturels d'ancrage de cette action de proximité et des nouvelles attentes de services de la part de tels lieux de la part de la population faisant de la médiathèque un lieu de facilitation sociale notamment pour le territoire.

Dans ces espaces, quatre fonctions majeures peuvent être assurées :

- L'accueil: un espace, ouvert à tous et animé de manière conviviale et chaleureuse,
- L'écoute: afin d'accompagner les habitants dans leurs démarches,
- L'information : en mettant à disposition un espace documentaire composé de ressources liées à la vie quotidienne d'une part et en réorientant (et/ou en assurant le relais) vers les interlocuteurs appropriés,
- L'animation : en étant à la fois lieu d'accueil pour des animations émanant du territoire et en fonction des besoins identifiés sur le territoire, en développant des activités diverses : accompagnement scolaire, cours d'informatique, conférences, ateliers rédaction de CV,.....

Ces espaces ont vocation à remplir ce rôle pour la population et également à jouer un rôle fort pour les agents de la Collectivité de Corse positionnés sur les territoires :

- en facilitant pour eux le contact avec les services supports que peuvent être la RH, les Finances, ... faciliter également

-en mettant à leur disposition des espaces de télétravail, moyen d'accroître l'attractivité des territoires et de fixer des ménages

- NB : le fait de proposer une offre de services va contribuer à l'identification des besoins (offre d'activités nécessitant du transport, ...) et de facto permet une réflexion sur les effets induits par l'offre et l'accroissement de l'offre de services in fine.